

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour confirmer votre éligibilité et être mis en relation avec une Association Intermédiaire de proximité, n'hésitez pas à nous contacter.

Département de la Moselle
Direction de la Solidarité
03 87 56 87 33 • insertionethabitat@moselle.fr



DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

1 rue du Pont Moreau • CS 11096 • 57036 METZ CEDEX 1

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ

Bureaux situés au 28/30 avenue André Malraux • METZ
Téléphone : 03 87 56 30 30 • Fax : 03 87 56 30 07

Le Département de la Moselle travaille en partenariat avec 10 Associations Intermédiaires :



© Dpt57 - Direction de la Communication - 04/2021 • Photos: AdobeStock - Fotolia - Impression - Imprimerie Départementale

DÉPARTEMENT
DE LA MOSELLE

DISPOSITIF RELAJ

**AGISSEZ POUR L'EMPLOI
EN MOSELLE TOUT EN
DÉVELOPPANT VOTRE
ACTIVITÉ !**

**Recrutez des Bénéficiaires du RSA
via les Associations Intermédiaires.**

**Le Département de la Moselle vous aide
et vous soutient !**



Dispositif RELAI : Remobilisation vers l'Emploi
via les Associations Intermédiaires



Dispositif RELAI

(Remobilisation vers l'Emploi
via les Associations Intermédiaires)

C'est un dispositif innovant du Département de la Moselle pour soutenir votre activité tout en agissant pour l'emploi des Bénéficiaires du RSA.



QUELLES SONT LES STRUCTURES PRIORITAIRES ÉLIGIBLES ?

- ✓ Les EHPAD
- ✓ Les exploitations agricoles et viticoles
- ✓ Les associations
- ✓ Les collectivités

QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE ?

L'association Intermédiaire permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail.

Elle accompagne les personnes vers un emploi durable en les mettant à disposition des particuliers, d'associations, de collectivités locales et d'entreprises pour tout type de travaux.

Les personnes recrutées ont un statut de salariés.

→ LES OBJECTIFS

- Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA
- Soutenir les différents employeurs mosellans



→ VOS AVANTAGES

- **Une gestion administrative simplifiée**
Un portage du contrat de travail et un accompagnement du Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (BRSA) par l'Association Intermédiaire.
- **Une prise en charge financière par le Département**
Le Département finance intégralement le coût de la mise à disposition (610 h EHPAD associatifs, associations, collectivités et 480 h EHPAD privés, exploitations agricoles).

1

Vous souhaitez développer votre activité, et pour cela, avez besoin de recruter.



2

Contactez le Département de la Moselle :
03 87 56 87 33 ou
insertionethabitat@moselle.fr
pour vérifier votre éligibilité.



3

Vous êtes éligible ? Le Département de la Moselle vous met en relation avec l'Association Intermédiaire intervenant sur votre commune. Celle-ci vous proposera des profils adaptés à votre activité.



4

L'Association Intermédiaire gère le contrat de travail de la personne recrutée, le Département de la Moselle prend en charge le coût financier. (voir paragraphe « vos avantages »)

